

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING



Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois, 14
un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abrevoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BELLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. FAYAT LAFITTE-BELLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 31 DÉCEMBRE 1868.

Une lettre insérée dans le *Journal de Roubaix* du 30 décembre contient, à l'adresse de l'Administration municipale, un reproche qu'elle ne mérite pas. Loin de faire une malencontreuse opposition au projet de formation d'une commission syndicale pour les lissus, elle s'y associe avec empressement si ce projet n'avait pas, dans la circonstance, le défaut d'être inopportune. C'est au moment où la demande de création d'un Tribunal de commerce, après avoir reçu un accueil sympathique à tous les degrés de l'échelle, ou elle a dû passer, au sixième jour, à l'Assemblée municipale, que l'on vient de recevoir de notre ville l'avis d'une Commission syndicale qui, aux yeux de l'Assemblée municipale, paraît avoir été formée dans les mêmes conditions que celle de Valenciennes. L'Administration municipale n'a pas changé d'avis. Elle a déclaré qu'elle déclare « être » prête à concours le plus empressé à l'établissement de la commission syndicale, aussitôt que la question d'un Tribunal de commerce aura reçu une solution. (Communiqué.)

Bulletin politique.

Deux dépêches de Constantinople en date des 29 et 30 décembre, apportent de très-rassurantes nouvelles au sujet du conflit turco-grec. La première annonce que Petropoulaki, le chef des insurgés crétois, s'est rendu avec le reste de ses bandes de volontaires. D'après la seconde, le gouvernement provisoire de Crète, et avec lui tous les insurgés crétois, ont fait leur soumission aux autorités ottomanes. Si ces nouvelles reçoivent confirmation, le débat entre Athènes et Constantinople se trouve grandement simplifié. Néanmoins, en tout état de cause, il reste dési-

nable que les puissances médiatrices fassent cesser, pour le présent et pour l'avenir, un antagonisme qui dure déjà depuis trop d'années. Malheureusement, nous recevons de divers côtés à la fois, la confirmation des dépêches qui ont si vivement ému la Bourse et d'autres, lesquelles la Porte mettrait d'adorables conditions à son acceptation de la conférence. Une lettre de Constantinople porte textuellement : « Que la Porte refuserait de prendre part à une conférence si celle-ci avait pour but de modifier les cinq points contenus dans son ultimatum à la Grèce, ou bien si elle consistait à discuter sur les affaires intérieures de la Turquie sur l'île de Crète ou sur les affaires de l'Empire ottoman. » En outre, on assure que la Porte a envoyé à Londres, par le courrier de la semaine dernière, une lettre dans laquelle elle leur expose son point de vue sur la question pendante vis-à-vis des cabinets étrangers. L'auteur de la note mentionne que les réclamations de la Turquie ne contiennent rien de contraire aux droits légitimes et avouables de la Grèce; il en est beaucoup plus simple et plus rationnel d'exercer une pression plus forte sur la Grèce, prise en flagrant délit d'hostilité contre une nation voisine et amie, que de porter cette affaire devant une conférence qui aura moins à prendre une décision qu'à condamner un malfaiteur convaincu et obstiné. Si c'est avec de tels sentiments et un pareil langage que la Turquie espère ramener la Grèce et obtenir les sympathies de l'Europe, elle se trompe du tout au tout. Le *Débat*, de Vienne, publie la dépêche télégraphique suivante : Paris, 27 décembre. Deux programmes ont été proposés pour la conférence : l'un par la Russie et la Prusse, auxquelles s'est jointe l'Italie; l'autre par les puissances occidentales, de concert avec l'Autriche. Il existe entre ces deux programmes

une grande différence, et il y a peu d'apparence qu'on puisse facilement les faire concorder. On mande de Cracovie, 29 décembre : L'administration du chemin de fer a arrêté, à Szskowa, un chargement de 80 canons rayés, venant de Prusse à destination de la Roumanie et déclaré sous cette désignation : Instrumens agricoles. Un avis transmis de Vienne a ordonné la libre réexpédition de ces canons. D'après un statut qui date de la reine Anne, à tout changement de cabinet, la Chambre des communes d'Angleterre doit tenir une séance spéciale dans laquelle les nouveaux ministres viennent prêter serment et prendre place au banc des ministres. Le 29 décembre, la Chambre des communes a tenu, à l'occasion de la constitution du ministère Gladstone, une séance de cette nature. J. REBOUX. M. Hindré demande de nouvelles lois dans les colonnes du *Progrès du Nord*, ce qu'il veut les signataires de la pétition en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur. Nous pourrions nous contenter de reproduire pour la troisième fois cette pétition qui est claire et nette et que M. Hindré, à notre grand étonnement, semble n'avoir pas comprise encore. Les signataires demandent la liberté de l'enseignement supérieur. De reste, M. Hindré la veut aussi cette liberté; mais il veut en même temps le maintien du monopole de l'Université. S'il ne répugnait pas au bon sens d'émettre deux vœux si contradictoires, nous pourrions nous ranger à ce parti; mais nous ne voyons pas le moyen de concilier ces deux termes si opposés : liberté et monopole. M. Hindré désire aussi savoir comment nous la voulons cette liberté. Il ressort du texte même de la pétition que nous la voulons comme nos législateurs nous la donneront. Nous nous en rapportons à leur

patriotisme, à leur sagesse, à leurs lumières qui nous inspirent beaucoup plus de confiance que celles de M. Hindré. J. REBOUX. Nous lisons dans le courrier d'Allemagne du journal le *Monde* : Les députés polonais ont obtenu quelques succès dans la Chambre prussienne. Sur leur demande, elle a invité le Gouvernement à créer une chaire de langue et de littérature polonaise à l'Université de Berlin. Le ministre des cultes a déclaré que, en suite des vœux antérieurement exprimés par la Chambre, le Gouvernement avait décidé la fondation d'un nouveau gymnase catholique dans la province de Posen; l'enseignement se fera en allemand et en polonais dans les classes inférieures. Le comte Saurma recommande la pétition des habitants de Ratibor (Silésie) en faveur de la création d'un gymnase catholique dans cette ville. Ratibor et ses environs sont, tous catholiques, et néanmoins le gymnase royal, et exclusivement protestant, est exclusivement protestant. Le nombre de fonctionnaires de la ville demandant donc que l'on crée un gymnase spécial pour les élèves catholiques. M. de Mühlner répond que les fonds catholiques de la Silésie, destinés à l'enseignement et provenant de biens ecclésiastiques, ne permettent pas une pareille dépense; M. le ministre oublie complètement que les catholiques ont autant de droits aux subventions du budget que les protestants, pour lesquels l'Etat entretient tant d'écoles supérieures. M. de Mühlner a de même décliné la réclamation de Mgr Klein, vicaire-général de Limbourg et député, qui demandait que les intérêts catholiques fussent représentés par un conseiller catholique dans le Collège scolaire provincial (Provincial Schulkollegium) qui vient d'être établi à Cassel, pour la direction suprême de l'enseignement dans la province de Hesse-Nassau. Un tiers de la population de cette province, composée des deux pays de ce nom et de la ville de Francfort, est catholique, mais le conseil susdit est exclusivement composé de conseillers protestants. Le ministre des cultes, M. Mühlner, a pourtant fait une concession dans la ques-

tion du caractère religieux des institutions scolaires. Sur la demande des députés libéraux, il a consenti à rayer les adjectifs catholique et protestant dans le texte de la loi qui fixe la subvention accordée aux gymnases. Ce qui ne veut pas dire que les libéraux cherchent à plus tard, pour déchristianiser les institutions. Les manifestations en faveur du caractère religieux des institutions d'enseignement continuent. Une vingtaine de villes et villages de la Silésie ont adressé des pétitions en ce sens à la Chambre; le chiffre des signatures atteint 7,000. Le 15 décembre, des réunions ecclésiastiques et de laïques des écoles de Saarbrück, Ottweiler et Sankt-Wendel, présidées par M. Schiller, président de la Cour de Saarbrück, s'est concertée pour la rédaction d'une pétition semblable, qui circule maintenant et se couvre de nombreuses signatures. A Hiesfeld (Westphalie), une pétition pour le maintien du caractère religieux des écoles a été signée. Une autre pétition rédigée et signée à Clèves (Prusse rhénane), demandant en outre que l'enseignement primaire fût d'une manière plus explicite les droits des différentes communautés aux subventions municipales en faveur de l'enseignement. Hermann Kuhn.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 31 DÉCEMBRE 1868.

LE TESTAMENT DE MA TANTE

Ma cousine ne répondit pas, ne protesta pas, mais il me sembla que leurs regards se rencontrèrent et complétaient une pensée qui venait instantanément à leur esprit. Il y eut une minute d'embarras mutuel; puis ils échangèrent un salut compassé, dans lequel je fus complètement oublié, et M. Jacques disparut. En me penchant un peu à la fenêtre comme pour fixer la perspective, je le vis entrer dans la maison qui touchait la nôtre. — Qui est ce jeune homme, Agathe? demandai-je. Agathe, debout devant la glace, lissait machinalement ses bandeaux noirs et ne parut pas m'entendre. — Ah! fit-elle tout à coup comme sortant d'un songe, tu me demandes... C'est un voisin, M. Jacques Delnoire, employé au ministère de l'Intérieur; un pauvre honnête garçon qui fait vivre sa mère avec le modique revenu de sa place. Sa mère m'est très reconnaissante de quelques services que j'ai pu lui rendre avec la permission de ma tante. — Lui-même en paraît très touché... — Oui, n'est-ce pas? ah! c'est un bon caractère, murmura-t-elle d'une voix profonde. Elle jeta un nouveau regard à la glace qui lui renvoya son visage pâle et fin, puis tout à coup : — Allons travailler, dit-elle. Il est déjà tard. Après déjeuner il me fut loisible de visiter le jardin, ou de lire, ou de m'enfermer dans le cabinet vert; on m'apporta une demi-heure. Ce temps écoulé, sur un signe d'Agathe, je revins m'asseoir dans le salon avec ma cousine.

Il y avait entre la fenêtre, où travaillait Agathe, et la cheminée, près de laquelle lisait ma tante, un petit angle rentrant formé par les saillies du vieux clavier et de la table de jeu. J'y glissai ma chaise basse, ma grande corbeille, et ce fut de ce coin, dont je pris possession dès le premier jour, que je devais assister aux infirmités de ma tante, qui composaient l'existence végétative de ma nouvelle famille. Dans l'après-midi, M. Gohin apporta son journal — la *Gazette* — le lut à ma tante, le commenta, revint après dîner faire l'éternelle partie de bégizque, et ainsi tous les jours de cette première et si longue semaine, jusqu'au dimanche. Ce dimanche vint enfin, je l'avais beaucoup désiré. Ma tante fit une toilette qui me parut l'idéal de l'élégance. Je l'admire naïvement lorsqu'elle entra au fard de Vincennes, où nous allions entendre la messe, marchant avec majesté, la tête haute et suivie d'une robe traînante de soie marron. Elle n'était plus jeune, elle n'était pas jolie; quelque chose de hautain et de satisfait émanait d'elle et faisait retourner sur son passage les indifférents. Les habitants de la ville la saluaient profondément; l'entendis une mère dire à ses fils : — Voilà la riche Mlle Grisar. J'étais trop jeune pour comprendre tout ce que cette conviction mutuelle donnait à l'une d'importance et aux autres de respect. La chapelle du château de Vincennes réunit à midi la colonie militaire, — le général donnait l'exemple au soldat, — mêlée à une fraction de la population civile, c'est-à-dire les élégantes et les

parieuses qui se montrent assidues à cet office tardif. La musique — elle n'était point encore supprimée à cette époque — était aussi une attraction. Les deux régiments d'artillerie alternaient chaque dimanche et charmaient l'auditoire par le choix intelligent et l'exécution brillante de leurs morceaux d'harmonie. Des chœurs militaires chantaient le *Domine salvemur*. Dans la chapelle antique, aux merveilleux vitraux, les petits oiseaux voletaient avec des cris joyeux sans étonner ni troubler personne. L'aumônier, un vieillard légendaire qui exerçait la fonction depuis trente-six ans, fit entendre quelques paroles d'une originalité piquante, mais surtout d'une évangélique charité. Les assistants écoutaient, souriaient; il semblait y avoir communication sympathique entre les soldats, les belles dames et le Père Hugon. Tout cela formait un ensemble très nouveau et très attrayant pour Nicette, la petite sauvage qui ne connaissait que les offices du pensionnat Legrand. Elle vit à regret se terminer la cérémonie et suivit avec maussaderie Mlle Grisar dans le flot des élégantes, qui s'écoulaient avec une savante lenteur. Il faut avouer qu'absorbée par tout ce qu'elle avait admiré, la pauvre Nicette avait oublié jusqu'à l'austérité de sa propre toilette, jusqu'au fameux crapeau décapité de son havoite, qui abritait sa petite figure alaire. Une enfant de son âge le lui rappela : — Oh! ce chapeau! dit une fillette en le montrant du doigt à sa compagne, tout en rejouant un filet de chenille sur ses cheveux relevés à la mode.

Je rougis et me sentis ridicule. Ma tante le sentit aussi. — Nicette, me dit-elle, en s'adressant sur moi ses yeux gris interrogateurs, hier, vous bien aise d'avoir un chapeau neuf? — O ma tante!... balbutiai-je, toute joyeuse. — Eh bien! pourquoi ne me le demandez-vous pas? — Je ne l'aurais pas osé, ma tante... je dois déjà tant à vos bontés. — Au fait, vous avez eu raison... mais vous l'aurez quand même. Que cela vous serve d'exemple, Agathe! A cette apostrophe inattendue, je regardai ma cousine. Elle était à droite de Mlle Sôraphine, mordillant les coins d'un vieux livre d'heures et cachant les doigts parés de ses gants de peau de Suède. Elle ne releva pas la tête et répondit de cette même voix douce et courtoise qu'elle avait seulement avec ma tante : — Si je vous ai demandé des gants, c'est afin de ne pas vous faire honte. — Vous savez, ma chère, qu'il serait ridicule de voir de la toilette à une prophétie recueillie par charité. A ces deux paroles mon cœur se souleva, mais le front d'Agathe était plus pâle; son respectueux silence paraît confirmer cette sentence cruelle. Puis-elle aussi n'avait-elle pas même entendu que nous étions fixés sur un groupe qui nous allions croiser et que le regard de ma tante avec un subtil intérêt. C'était M. Jacques Delnoire, le pauvre voisin, avec sa mère dans son vieux chapeau qui traitait péniblement ses jambos endolories en s'appuyant sur le bras du jeune homme.

Je rougis et me sentis ridicule. Ma tante le sentit aussi. — Nicette, me dit-elle, en s'adressant sur moi ses yeux gris interrogateurs, hier, vous bien aise d'avoir un chapeau neuf? — O ma tante!... balbutiai-je, toute joyeuse. — Eh bien! pourquoi ne me le demandez-vous pas? — Je ne l'aurais pas osé, ma tante... je dois déjà tant à vos bontés. — Au fait, vous avez eu raison... mais vous l'aurez quand même. Que cela vous serve d'exemple, Agathe! A cette apostrophe inattendue, je regardai ma cousine. Elle était à droite de Mlle Sôraphine, mordillant les coins d'un vieux livre d'heures et cachant les doigts parés de ses gants de peau de Suède. Elle ne releva pas la tête et répondit de cette même voix douce et courtoise qu'elle avait seulement avec ma tante : — Si je vous ai demandé des gants, c'est afin de ne pas vous faire honte. — Vous savez, ma chère, qu'il serait ridicule de voir de la toilette à une prophétie recueillie par charité. A ces deux paroles mon cœur se souleva, mais le front d'Agathe était plus pâle; son respectueux silence paraît confirmer cette sentence cruelle. Puis-elle aussi n'avait-elle pas même entendu que nous étions fixés sur un groupe qui nous allions croiser et que le regard de ma tante avec un subtil intérêt. C'était M. Jacques Delnoire, le pauvre voisin, avec sa mère dans son vieux chapeau qui traitait péniblement ses jambos endolories en s'appuyant sur le bras du jeune homme.